



**MINISTÈRE DE L'EUROPE
ET
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**CONSULAT GÉNÉRAL
DE FRANCE
À MUNICH**

Munich, le 8 avril 2020

CONSEIL CONSULAIRE

Circonscriptions consulaires de Munich et Stuttgart

Procès-verbal de la réunion du 31 mars 2020 à Munich

Sécurité – Situation sanitaire

La séance plénière du Conseil consulaire en formation sécurité s'est tenue le 31 mars 2020 dans les locaux du consulat général.

Etaient présents

Membre de droit représentant de l'administration :

- M. Pierre LANAPATS, Consul général, président du Conseil Consulaire

Membres de droit Conseillers consulaires :

- M. Bruno PLUDERMACHER, vice-président du Conseil Consulaire, en vidéo-conférence
- Mme Nadine FOUQUES-WEISS, en vidéo-conférence
- M. Thomas GRENOT, en vidéo-conférence
- Mme Catherine RIOUX, en vidéo-conférence
- Mme Martine SCHOEPPNER, en vidéo-conférence

Personnalité invitée avec voix délibérative :

- Mme Catherine VEBER, Consule générale à Stuttgart, en vidéo-conférence

Experts :

- M. Benoît SCHNEIDER, Consul général adjoint
- M. Olivier PRIOU, Consul adjoint, chef de chancellerie

Absent :

- M. Mathieu GERARD, Conseiller consulaire, excusé, représenté par Mme Catherine RIOUX

Ordre du jour

Organisation et activité consulaires en période de crise sanitaire du COVID-19.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h30 par son président, M. Pierre LANAPATS, Consul général de France à Munich.

1) L'organisation du Consulat général à Munich

Depuis le 18 mars, le Consulat ne reçoit plus le public. Cette information a été publiée sur le site internet le 17 mars. L'ensemble des personnes ayant déjà pris rendez-vous en ligne a été informé de leur annulation soit par courriel soit par appel téléphonique.

Les consulats honoraires ont également arrêté de recevoir des usagers.

Désormais, l'activité consulaire se concentre en priorité sur les cas urgents. Les demandes de titres de voyages sont limitées aux seuls laisser-passer pour des Français de passage démunis de titres valides (1 seule personne dans ce cas depuis la fin de la réception du public).

L'ensemble des autres démarches administratives sont suspendues ou reportées.

Actuellement, en application du Plan de continuité de l'activité, lors des horaires d'ouverture, une rotation entre agents a été mise en place.

Les services consulaires sont assurés par 3 agents en présentiel :

- 1 agent dédié à l'accueil téléphonique ;
- 2 agents consulaires pour la réponse téléphonique complémentaire, le traitement des courriers et des courriels, le travail sur les applications consulaires uniquement accessibles sur les stations informatiques du Consulat.

4 autres agents sont placés en télétravail et peuvent contribuer aux réponses aux courriels ou, éventuellement, aux appels téléphoniques.

En dehors des horaires d'ouverture, un agent tient une astreinte téléphonique.

L'encadrement est assuré en présentiel par le Consul Général et, en alternance, le Consul général adjoint ou le Consul adjoint. Tous trois possèdent des outils de mobilité.

Des rotations concernent également les personnels supports (informatique) et de communication.

L'objectif étant de n'avoir sur place que les agents dont on a besoin et compte tenu de la prolongation en Bavière des mesures de limitation des contacts sociaux jusqu'au 19 avril, cette organisation des effectifs pourra connaître prochainement des adaptations.

Le Consul général passe ensuite la parole à M. Olivier PRIOU, Consul-adjoint, Chef de chancellerie.

2) Outils de réponses à disposition des agents

M. PRIOU indique que, pour répondre aux sollicitations des ressortissants français, les agents du Consulat se basent sur :

- la FAQ de l'ambassade à Berlin, mise en ligne sur le site depuis le 20 mars ;

La mise à jour et la mise en ligne des articles concernant la crise sanitaire sont prises en charge par les services de l'ambassade à Berlin. Les articles utiles sont postés simultanément sur l'ensemble des sites des différents consulats généraux.

- la FAQ du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ainsi que les Fiches conseils aux voyageurs ;

- la FAQ du Ministère allemand de l'Intérieur, FAQ du Ministère bavarois de l'Intérieur ;

- le site internet du Gouvernement français ;

- une fiche sur les itinéraires de trains qu'un agent en télétravail met à jour.

Les messages principaux relayés sont :

- Pour les résidents français en Allemagne, le principe de base est que l'on reste chez soi dans son lieu de résidence ;

- Pour les Français de passage, le principe est que chacun doit pouvoir regagner son lieu de résidence et donc pouvoir retourner en France.

Les ressortissants allemands doivent, eux, prioritairement s'adresser à leurs propres représentations diplomatiques ou consulaires (Ambassade d'Allemagne en France le plus souvent) ou aux Conseils aux Voyageurs du Ministère allemand des Affaires étrangères.

3) Volume des sollicitations

Concernant la réponse téléphonique, ce sont quotidiennement entre 30 et 35 appels qui sont reçus au standard. Il a été cependant observé une hausse des appels le lundi 30/3, avec environ 50 appels.

Lors des astreintes du week-end, une dizaine d'appels a été reçue les 21-22 mars, générant par la suite de nombreux échanges. Une quinzaine d'appels a été reçue les 28/29 mars, sans qu'aucune situation trop complexe ne se présente.

S'agissant des courriels, après des journées lors desquelles 30 courriels par jour étaient reçus après le démarrage des contrôles aux frontières, le volume s'est ensuite stabilisé à 10-15 courriels quotidiens. Désormais, le nombre est encore moindre, aux alentours de 5 par jour.

4) Les thèmes des questions reçues et leur évolution

M. PRIOU signale tout d'abord la réception d'un seul appel téléphonique d'ordre médical ou sanitaire de présomption ou de signalement de cas de Covid-19 de la part d'un ressortissant (relayé vers les numéros médicaux). Il expose ensuite les thèmes soulevés sur lesquels le Consulat est le plus souvent sollicité.

Au début de la crise sanitaire, le Consulat a fréquemment reçu des questions de la part de résidents en Allemagne (français ou allemands) voulant rejoindre leur résidence secondaire en France pour y passer leur période de confinement.

Les questions les plus régulières restent depuis le début de la crise les demandes concernant les possibilités de transports vers la France (terrestres, rail, aériens).

Dorénavant, les questions sont nettement plus individualisées. Elles émanent, par exemple, de Français qui veulent se rendre en France pour rendre visite ou s'occuper de membres de leur famille en situation vulnérable (tendance à la hausse de demandes pour aller visiter un ascendant malade). Egalement, les demandes portent sur l'organisation de déménagements, surtout de jeunes étudiants ou stagiaire. Ou encore, des Français s'interrogent sur des déplacements d'ordre professionnel, comme le passage d'entrevues professionnelles ou le démarrage d'un contrat de travail en Allemagne.

Enfin, le Consulat général à Munich est désormais informé des arrivées de groupes de Français rapatriés de l'étranger, dans des vols affrétés par les autorités allemandes, et qui transitent par les aéroports de Bavière (Munich ou Memmingen) avant de regagner la France. Ainsi, des groupes plus ou moins nombreux sont arrivés de Tachkent, San Salvador, Maurice, Skopje, Windhoek.

Mme FOUQUES-WEISS demande combien de ressortissants ont été concernés par ces différents transits et quelle a été l'implication du Consulat.

M. PRIOU indique que ces transits ont été menés en étroite collaboration avec la Cheffe d'escale d'Air France à l'aéroport de Munich qui a pu accompagner les arrivées de ces Français.

M. SCHNEIDER, Consul général adjoint, ajoute que l'ensemble de ces transits a concerné environ 150 personnes et qu'en amont de leur arrivée, des contacts ont été pris avec les services de la police aux frontières pour s'assurer que leur entrée sur le territoire allemand puisse avoir lieu.

5) Situation au Consulat général de France à Stuttgart

Mme C. VEBER, Consule général de France à Stuttgart, présente la situation actuelle dans le poste de Stuttgart.

Le Consulat général ne compte plus que 2 agents présents dans ses locaux, à savoir la Consule générale et son assistante. En outre, l'Institut Français est totalement fermé.

L'accueil du public n'est plus assuré. Les usagers qui prennent contact au sujet du retrait de leurs titres d'identité sont informés de la prolongation des délais de retraits.

Le nombre d'appels téléphoniques a baissé comparativement au niveau connu lors des deux premières semaines suivant la mise en place des contrôles aux frontières.

Ces appels émanaient pour moitié de ressortissants allemands, renvoyés vers le Consulat de Stuttgart par les services du Ministère allemand des Affaires étrangères. Ces personnes faisaient montre d'une incompréhension de la gravité de la situation sanitaire.

Des cas particuliers d'élèves en échanges scolaires se sont présentés. Leurs retours ont été compliqués du fait que les établissements organisant ces échanges ne répondaient plus et que l'offre de moyens de transport s'est drastiquement réduite.

S'agissant des transports vers la France, des trains relient encore Stuttgart et Strasbourg jusqu'au 4 avril. L'aéroport n'assure plus aucun vol vers la France et quelques arrivées de ressortissants français arrivant de l'étranger sont annoncées, dont un vol arrivant de Chypre-Nord.

6) Questions diverses

M. LANAPATS, Consul général, invite les Conseillers consulaires à faire part de leurs observations.

Mme SCHOEPPNER indique qu'un délai de 3 mois supplémentaires est donné pour le retour des certificats de vie auprès des caisses de retraite et qu'il serait utile de le faire figurer sur le site internet.

Mme FOUQUES-WEISS relève que, plus le temps passe, moins le nombre de Français bloqués est important, mais il devient plus compliqué de les rapatrier.

Mme SCHOEPPNER indique avoir transmis ce jour au Consulat un lien internet utile concernant les passages transfrontaliers au Bade-Wurtemberg.

M. PLUDERMACHER remarque qu'au niveau national, la FIAFE, avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a lancé une plateforme de mise en relations entre ressortissants français pour offrir des solutions de logements temporaires aux Français bloqués à l'étranger. Il pose la question de savoir si le Consulat a été informé d'initiatives comparables, ou bien d'assistance aux personnes fragiles, au sein du réseau associatif français de Bavière et Bade-Wurtemberg. L'ASAIPE n'a pas été sollicitée.

M. PRIOU répond que le Consulat n'a pas été informé de démarches associatives de ce type.

Mme RIOUX souligne que la communauté française est très bien intégrée et que ses ressortissants savent se tourner vers les associations locales si elles en ressentent le besoin.

Mmes FOUQUES-WEISS et SCHOEPPNER relèvent qu'en cas de nécessité, les personnes ont tendance à s'adresser en priorité à leur voisinage immédiat.

M. PLUDERMACHER demande si, en cas de décès d'un parent, l'entrée en France est autorisée.

M. PRIOU répond que le décès d'un ascendant figure parmi les « motifs familiaux impérieux » de l'attestation de déplacement dérogatoire actuellement en vigueur en France. Aussi, le passage de la frontière doit être possible dans ce cas.

M. LANAPATS remercie l'ensemble des participants pour ces échanges. Il indique par ailleurs que, pour l'heure, les CCB1 sont reportés fin mai. Il précise qu'il a proposé à l'AEFE de reprendre les propositions de quotité de bourses du dialogue de gestion et que les débats des CCB2 puissent rouvrir l'ensemble des dossiers. Les participants relèvent en effet que le ralentissement actuel de l'économie entraînera de fortes baisses de revenus dans les familles et que les demandes de révision, pour prise en compte des revenus réels de l'année en cours, seront nombreuses.

M. PLUDERMACHER demande si la campagne 2020 des subventions STAFE bénéficie d'un report.

M. LANAPATS, Consul général, précise qu'un nouveau calendrier a été communiqué par la DFAE : le retrait des dossiers peut désormais être effectué jusqu'au 30 mai et le dépôt jusqu'au 15 juin.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été évoqué, la séance est levée à 17h15./.

Olivier PRIOU
Secrétaire de séance